

Méthodologie de l'épidémiosurveillance



Responsables scientifiques :
M-M. OLIVE – S. MOLIA
Cirad UMR ASTRE

4 semaines : du 18 novembre au 12 décembre 2024



Ce module est mutualisé avec les masters ESMIHA et GIZMAT



<https://formation-elevage-suds.cirad.fr>
prisme.formation@cirad.fr

FORMATION MODULAIRE



L'épidémiosurveillance est essentielle pour les services vétérinaires nationaux afin d'obtenir des informations sanitaires fiables qui serviront à prendre des décisions pertinentes dans la lutte contre les maladies animales. La qualité des informations sanitaires dépend directement de la qualité des réseaux mis en place, dans leur conception, leur organisation et leur animation. Dans un contexte de mondialisation des échanges, ces dispositifs doivent s'adapter constamment, d'une part aux évolutions des systèmes d'élevage et, d'autre part, à l'émergence de nouvelles maladies, en particulier aux zoonoses.

La mise en place d'un réseau implique la fédération d'intervenants publics et privés de la santé animale autour d'objectifs, d'activités et de procédures communs et formalisés. Cette organisation doit répondre à des normes internationales codifiées entre autres par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA). Les méthodes et outils de mise en place de dispositifs de surveillance sont connus et ont fait leurs preuves dans de nombreux pays du Nord et du Sud. L'acquisition de ces compétences, permettant d'être en mesure de concevoir et de gérer un réseau d'épidémiosurveillance est une nécessité pour les services vétérinaires et services de santé en général, dédiés à la surveillance des pathogènes.



Objectifs de la formation

A la fin de la formation, les participants auront revu les principes de base de l'épidémiosurveillance appliquée aux maladies animales et zoonoses transmissibles. Ils devront être capables de :

- Concevoir et organiser un réseau d'épidémiosurveillance en santé animale et dans une approche « One Health » ;
- Concevoir et mettre en place des activités d'épidémiosurveillance adaptées à différents contextes épidémiologiques, économiques et géostratégiques ;
- Concevoir, organiser et animer des activités de terrain pour la mise en place et le fonctionnement optimal d'un réseau d'épidémiosurveillance ;
- Construire et conduire des actions de formation et de communication interne et externe dans le cadre d'un fonctionnement régulier de dispositif de surveillance ;
- Evaluer la qualité et les performances d'un réseau d'épidémiosurveillance ainsi que les coûts liés à son fonctionnement.



Public concerné

Ce cours est ouvert aux vétérinaires ou zootechniciens, agronomes, médecins, professionnels de la santé, assumant des responsabilités dans la mise en place et le fonctionnement de réseaux d'épidémiosurveillance. Des professionnels de la faune sauvage et de l'élevage peuvent également être concernés.

Ce cours peut être suivi par des candidats n'appartenant pas à ces catégories, mais justifiant d'une expérience professionnelle suffisante dans le domaine de la veille sanitaire.

Les candidats doivent en outre maîtriser correctement la langue française.



Programme

- Conception d'un réseau d'épidémiologie
- Acteurs et agents de terrain
- Evaluation d'un réseau
- Formation et communication
- Etudes de cas, Travaux dirigés



Coût de la formation

- Frais pédagogiques : 2 500€
- Voyage vers Montpellier : à chiffrer
- Hébergement / séjour : prévoir un minimum de 120€ / jour

Si nécessaire, et notamment en cas de suivi de plusieurs modules, un devis personnalisé peut-être établi sur simple demande.



Conditions d'admission et d'inscription

Les candidatures comprenant un CV détaillé, une lettre de motivation et des indications sur l'organisme de gestion de la bourse, doivent nous être adressées par mail à prisme.formation@cirad.fr, au plus tard un mois avant la date de démarrage (deux mois si le séjour est soumis à l'obtention d'un visa).



Le CIRAD n'est pas en mesure d'accorder des bourses. Il convient donc d'introduire, le plus tôt possible, une demande auprès des autorités compétentes nationales en charge de l'élevage et/ou de l'octroi des bourses ; des Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC) ; des ambassades d'autres pays ; d'organismes internationaux (FAO, PNUD, Union européenne, AIEA, BID...) ; de projets de développement ou d'organisations non gouvernementales.

